



COMMUNIQUÉ / JE SUIS DÉÇUE DE VOUS M. LE MINISTRE 8 DÉCEMBRE 2022

Chers Membres,

Voici en réponse à la réaction du Ministre de la Santé, M. Dubé, suite à la suspension de l'infirmière qui avait été suspendue suite au vol d'une rôtie au beurre d'arachide, la lettre que nous lui avons fait parvenir par courriel ainsi qu'au média :

Monsieur le ministre,

Vous avez manqué une occasion de vous taire et de prendre du recul, au lieu de vous immiscer dans la gestion quotidienne de nos établissements de santé et de services sociaux. Avant d'émettre vos commentaires pour plaire aux déchireurs de chemise sur la place publique, je vous conseillerais de vous informer de l'état de nos CHSLD. Sachez M. le ministre, que depuis plus de 20 ans tous les gouvernements confondus ont coupé allègrement dans le budget des cuisines particulièrement dans celles des CHSLD. Les établissements doivent faire des petits miracles au quotidien pour être en mesure de nourrir convenablement leurs résidents.

Posez la question à Mme Bélanger, elle saura vous décrire l'état des lieux... assez triste dans les CHSLD du Centre-Sud.

Les employés des CHSLD doivent être surveillés, car beaucoup mangent directement dans les plateaux des résidents au détriment de ceux-ci... c'est ça la réalité.

Les gens qui travaillent dans les cuisines ne font pas, et de loin, le salaire de votre infirmière suspendue. La règle est la même partout afin d'enrayer le fléau des vols de nourriture aux cuisines : 3 jours de suspension, sinon comment voulez-vous vous assurer qu'il y en aura assez pour les résidents? Les vols de nourriture sont un problème majeur dans les cuisines.

Votre infirmière suspendue a certainement fait plus de 100 000\$ dans la dernière année avec toutes les primes, taux double et autres allocations... elle aurait pu facilement se lever 5 minutes plus tôt pour se faire elle-même sa rôtie au beurre d'arachide! Alors que les enjeux sont immenses actuellement, votre infirmière a préféré pleurer son « pauvre sort » dans les médias plutôt que de s'assumer comme professionnelle qui savait très bien la règle concernant le vol de nourriture. Elle a certainement été avisée verbalement... parce que voyez-vous, mes cadres sont très humains!

Comment pensez-vous maintenant que les employés de la cuisine qui font moins de la moitié du salaire de votre infirmière suspendue, accepteront, eux, d'être suspendus pour vol de nourriture... ou préférez-vous que nous n'imposions aucune mesure à tous les employés qui volent de la nourriture par équité avec votre infirmière?

Dites-moi quoi leur dire... maintenant que les employés et syndicats savent qu'ils peuvent frapper à votre porte.

Quotidiennement je reçois des courriels, textos et appels de détresse, le bordel est « pogné » dans le réseau... je pense que la priorité est là M. le ministre... pas dans une rôti au beurre d'arachide.

Me Anne-Marie Chiquette

association@aper.qc.ca